

## **Le véhicule professionnel du dirigeant propriétaire** *Une clé d'entrée efficace vers la mission de conseil en rémunération*

**NEWSLETTER 15 284 du 28 MAI 2015**



### **ANALYSE PAR PIERRE YVES LAGARDE**

Certes, la problématique du véhicule professionnel n'a pas l'ampleur économique de la stratégie de planification de la retraite ou l'acuité de la préparation de la transmission. Pour autant, quel chef d'entreprise, au moment de changer son véhicule professionnel, ne s'interroge pas sur la meilleure façon de structurer son achat ? C'est pour le conseil une de ces questions périphériques un peu magiques, pour transformer un prospect en client.

Le véhicule de fonction se trouve durement pénalisé par une taxation qui a explosé le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette flambée a été d'inspiration écologique. La taxe sur les véhicules de société dépend depuis cette date du taux d'émissions de CO2. Avant, elle était plafonnée à 2.440 € par an. Désormais, elle peut excéder 10.000 €. Tous les véhicules pouvaient faire l'objet d'un amortissement fiscalement déductible à concurrence de 18.300 €. Les véhicules écologiquement incorrects plafonnent maintenant à 9.900 €.

Ces paramètres écologiques constituent de très puissants accélérateurs à la taxation. Selon le profil du véhicule, sur 4 années d'exploitation, la somme des taxes fiscales et sociales représente entre 50 % et plus de 100 % du prix d'achat du véhicule. Trop d'impôt tue l'impôt ! En réaction à ces coûts fiscaux et sociaux confiscatoires, les dirigeants des petites et moyennes entreprises ont privilégié l'achat d'un véhicule personnel et la facturation à leur entreprise d'indemnités kilométriques, en remboursement de leurs trajets professionnels.

Le paradoxe est saisissant : Plus vous utilisez votre véhicule à titre professionnel, plus il est intéressant d'opter pour le véhicule personnel et les indemnités kilométriques.

Le législateur a parachevé son œuvre de destruction du véhicule professionnel début 2013, en réduisant le barème des indemnités kilométriques. C'est assez catastrophique pour l'entreprise et ses salariés. C'est assez neutre pour le chef d'entreprise qui peut s'affranchir du barème administratif.

Mais un rayon de soleil vient de poindre, avec l'avènement du vélo professionnel. Le nouvel article 220 undecies au sein du CGI prévoit désormais un crédit d'impôt à son bénéfice. Sale temps cependant pour ceux qui ne sont ni riches ni sportifs. Ils n'ont plus les moyens de se loger en centre-ville et, en plus, ils pourraient renâcler à la perspective d'un trajet quotidien de 50 km en vélo.

### **1. Ce que coûte à l'entreprise un véhicule de fonction**

En premier lieu, comme un particulier, l'entreprise acquitte ce que nous appelons les coûts directs : l'achat ou la location, la carte grise et les coûts d'exploitation (assurance, carburant et entretien).

L'entreprise subit ensuite des prélèvements spécifiques qui se résument en trois rubriques : la taxe sur les véhicules de société, le surcoût d'impôt société généré par les charges non déductibles et les charges sociales sur l'avantage en nature imputé à l'utilisateur.

La taxe sur les véhicules de société se calcule en fonction du taux d'émission de dioxyde de carbone, en gramme par kilomètre. Pour un véhicule émettant moins de 100 grammes, la taxe est égale au nombre de grammes multipliés par 2 euros. Le tarif augmente ensuite pour culminer à 27 € du gramme, pour un véhicule en émettant plus de 250 au kilomètre.

L'impôt société procède de deux types de charges non déductibles. La taxe sur les véhicules de société et une quote-part de l'amortissement ou du loyer. Dans son intégralité, la taxe sur les véhicules est non déductible. Ainsi, une taxe de 4.500 € provoque en fait un coût annuel de 6.000 € pour l'entreprise (4.500 + 1/3 d'impôt société). Concernant la déduction de l'amortissement du véhicule, nous devons distinguer le véhicule dont le taux d'émission de dioxyde de carbone excède 200 grammes par kilomètre. La fraction déductible du prix d'acquisition est alors ramenée à 9.900 €. Sinon, l'amortissement reste déductible pour la fraction du prix d'acquisition n'excédant pas 18.300 €.

L'utilisation privative du véhicule de société doit occasionner un avantage en nature qui déclenche des charges sociales et de l'impôt. L'évaluation de l'avantage en nature peut emprunter deux modes, le réel ou le forfait. Le chef d'entreprise, selon son statut, pourra être soumis à des règles différentes.

## 2. Illustrations avec trois profils : citadine, routière et prestige

### a. La citadine

Petite voiture essence de 4 chevaux fiscaux, elle émet 106 grammes de CO2 par km. Son prix d'achat est de 12.000 euros TTC. Le coût annuel d'entretien atteint 600 euros, incluant les pneumatiques. L'assurance coûte 400 euros par an. La société paie le carburant. La voiture est financée au moyen d'un crédit sur quatre ans, au taux de 3 %. Elle est amortie pendant cette même durée. Son utilisateur est un dirigeant salarié, marié avec deux enfants à charge. L'avantage en nature imputé sur sa feuille de paie est évalué forfaitairement. Il effectue chaque année 20.000 km, privés et professionnels. Au terme des 4 ans, le véhicule est revendu 30% de son prix d'achat.

**Sur 4 années d'exploitation, les taxes représentent plus de 40 % du prix d'achat TTC**

### b. La routière

Voiture diesel de gamme plus élevée - 11 chevaux fiscaux et une émission de 153 grammes de CO2 par km - son prix d'achat est de 40.000 euros TTC. Son entretien coûte 1.300 euros TTC, incluant les pneumatiques. L'assurance est de 1.000 euros par an. L'utilisateur accomplit 30.000 kilomètres par an. Les autres paramètres restent inchangés.

**Sur 4 années d'exploitation, les taxes représentent plus de 70 % du prix d'achat TTC**

### c. La prestige

Voiture essence haut de gamme, elle émet 256 grammes de CO2 par km, pour 19 chevaux fiscaux et coûte 75.000 euros TTC. L'entretien représente 1.700 euros par an, incluant les pneumatiques. L'assurance s'élève à 2.500 euros par an. Son utilisateur accomplit 30.000 kilomètres par an. Les autres paramètres restent inchangés.

**Sur 4 années d'exploitation, les taxes représentent plus de 100 % du prix d'achat TTC**

En cas d'usage 100% professionnel, le salarié a fortement intérêt à opter pour un véhicule personnel avec IK. Au contraire, dans le cas d'un usage 100% privé, la solution véhicule de société est nettement plus avantageuse.

Sauf que la vraie vie est souvent moins tranchée, avec un usage mixte, professionnel et personnel. Le conseil en rémunération devra alors déterminer, selon les caractéristiques du véhicule et ses conditions précises d'utilisation, quelle est la solution gagnante. C'est l'exercice que nous apprendrons à mener, notamment, lors de notre prochaine formation dédiée aux stratégies de rémunération.

## NOS PROCHAINES FORMATIONS

### STRATEGIES DE REMUNERATION

ANIMEES PAR PIERRE YVES LAGARDE

30 JUIN 2015	<p><b>PARIS</b></p> 	<p>Comment élaborer la stratégie de rémunération et d'épargne du chef d'entreprise ?</p>	<p>Pierre-Yves LAGARDE</p> 	<p>Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>
8 SEPTEMBRE 2015	<p><b>RENNES</b></p> 	<p>Comment élaborer la stratégie de rémunération et d'épargne du chef d'entreprise ?</p>	<p>Pierre-Yves LAGARDE</p> 	<p>Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>

Formation professionnelle en gestion de patrimoine.

**FAC jacquesduhem.com**  
FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL

### CATALOGUE DES FORMATIONS



10 ET 11 JUIN 2015	<p><b>PARIS</b></p> 	<p>Les fondamentaux de la fiscalité patrimoniale (INITIATION)</p>	<p>Jacques DUHEM</p> 	<p>Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>
16 JUIN 2015	<p><b>PARIS</b></p> 	<p>Pratique de l'assurance vie : déjouer les pièges de la souscription et du dénouement du contrat</p>	<p>Stéphane PILLEYRE</p> 	<p>Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem  
38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

17 JUIN 2015	<b>AIX EN PROVENCE</b> 	Pratique de l'assurance vie : déjouer les pièges de la souscription et du dénouement du contrat	<b>Stéphane PILLEYRE</b> 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
18 JUIN 2015	<b>PARIS</b> 	Les sociétés holding nouveautés – difficultés d'application- optimisation aspects juridiques, fiscaux et sociaux	<b>Pierre-Yves LAGARDE</b> <b>Jacques DUHEM</b> 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
25 JUIN 2015	<b>PARIS</b> 	Sociétés civiles : une approche juridique et fiscale pratico-pratique...	<b>Jean-Pascal RICHAUD</b> <b>Stéphane PILLEYRE</b> 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
26 JUIN 2015	<b>LYON</b> 	Sociétés civiles : une approche juridique et fiscale pratico-pratique...	<b>Jean-Pascal RICHAUD</b> <b>Stéphane PILLEYRE</b> 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
30 JUIN 2015	<b>GRENOBLE</b> 	Les clés pour élaborer une stratégie retraite pertinente : comparaison chiffrée et patrimoniale des solutions	<b>Valérie BATIGNE</b> 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
1 <sup>ER</sup> JUILLET 2015	<b>NANTES</b> 	La transmission à titre onéreux du patrimoine professionnel : aspects fiscaux La vérité par les textes... et par les chiffres....	<b>Jacques DUHEM</b> <b>Stéphane PILLEYRE</b> 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
2 JUILLET 2015	<b>MONTPELLIER</b> 	La transmission à titre onéreux du patrimoine professionnel : aspects fiscaux La vérité par les textes... et par les chiffres....	<b>Jacques DUHEM</b> <b>Stéphane PILLEYRE</b> 	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>

2 JUILLET 2015	<p><b>PARIS</b></p> 	La délocalisation des biens et/ou des personnes : Incidences juridiques et fiscales	<p>Pascal J. ST AMAND Bertrand SAVOURE</p> 	<p>Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>
7 JUILLET 2015	<p><b>PARIS</b></p> 	Gestion et transmission de l'immobilier d'entreprise	<p>Frédéric AUMONT</p> 	<p>Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>
27 ET 28 AOUT 2015	<p><b>CLERMONT FD</b></p> 	Séminaire de rentrée Pratique de l'ingénierie patrimoniale	<p>J DUHEM JP RICHAUD S PILLEYRE PY LAGARDE</p> 	<p>Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>
3 ET 4 SEPTEMBRE 2015	<p><b>PARIS</b></p> 	Mise en pratique du conseil patrimonial (Etudes de cas)	<p>Stéphane PILLEYRE</p> 	<p>Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>
10 SEPTEMBRE 2015	<p><b>PARIS</b></p> 	Les clés pour élaborer une stratégie retraite pertinente : comparaison chiffrée et patrimoniale des solutions	<p>Valérie BATIGNE</p> 	<p>Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></p>